PIÈCE N°4 — VERSION APPROUVÉE DU 12/02/2026

# Règlement graphique

PLAN 2
**PLAN DES RISQUES**

SAINT-MARTIN-DU-BEC
Centre-bourg

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Accueillir l'avenir, préserver l'espace
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

Article L151-9 du Code de l'urbanisme

## DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

ZONES URBAINES (U)
- UA – Zone urbaine de centralité
- UB – Zone urbaine de forte densité
- UC – Zone urbaine de moyenne densité
- UCO – Zone urbaine de la Costière du Havre
- UD – Zone urbaine de moyenne densité à dominante résidentielle
- UE – Zone urbaine de faible densité / hameau
- UF – Zone urbaine d'équipement ferroviaire
- UG – Zone urbaine d'équipement
- UI – Zone urbaine d'activité industrielle et portuaire
- UJ – Zone urbaine de jardins familiaux
- UL – Zone urbaine littorale
- UP – Zone urbaine d'équipement pénitentiaire
- US – Zone urbaine d'équipement de santé
- UT – Zone urbaine d'équipement touristique
- UY – Zone urbaine d'activité économique
- UZ – Zone urbaine sans règlement

ZONES À URBANISER (AU)
- AUB – Zone à urbaniser de forte densité
- AUC – Zone à urbaniser de moyenne densité
- AUD – Zone à urbaniser de moyenne densité à dominante résidentielle
- AUE – Zone à urbaniser de faible densité / hameau
- AUG – Zone à urbaniser d'équipement
- AUT – Zone à urbaniser d'équipement touristique
- AUY – Zone à urbaniser d'activité économique
- 2AU – Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)
- A – Zone agricole stricte
- AR – Zone agricole des espaces remarquables du littoral
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)*

ZONES NATURELLES (N)
- N – Zone naturelle stricte
- NA – Zone naturelle aménagée
- NC – Zone naturelle de carrière
- NR – Zone naturelle des espaces remarquables du littoral
- NMR – Zone naturelle des espaces remarquables maritimes
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)**

STECAL EN ZONE AGRICOLE // Ah (habitation) / Ag (équipement) / Aj (jardins familiaux) / As (santé) / At (tourisme) / Ay (activité économique) – STECAL EN ZONE NATURELLE // Nc (camping) / Nh (hébergement insolite) / Ng (équipement) Nj (jardins familiaux) / Nl (loisirs / sportive) / Ns (santé) / Nt (tourisme) / Ny (activité économique)

## RISQUES NATURELS

PPRI DE LA LÉZARDE
- Débordement de cours d'eau
- Ruissellement
- Remontée de nappe
- Zone d'érosion

PPRN DE GONFREVILLE-L'ORCHER ET DE SAINTE-ADRESSE
- GO Gonfreville-l'Orcher
- SA Sainte-Adresse

PPRL DU HAVRE À TANCARVILLE
- PPRL du Havre à Tancarville
- Zone à réglementation spécifique

RISQUE LIÉ À LA SUBMERSION MARINE (HORS PPRL)
- Saint-Jouin-Bruneval

RISQUES LIÉS AUX EFFONDREMENTS
- Cavité souterraine*
- Éboulement de falaise
- Recul du trait de côte

RISQUE LIÉ AU RUISSELLEMENT (HORS PPRI)
- Ruissellement

PORTÉ À CONNAISSANCE DE LA COMMUNE D'ÉTRETAT
- Au moins 0,5 m
- Inférieur à 0,5 m
- Zone de danger

Les dispositions réglementaires et les zonages des PPRI, PPRN et PPRL sont disponibles en annexe du PLUi.
* Des décalages entre le fond cadastral et certains indices de cavités souterraines identifiés peuvent exister. Il est recommandé de consulter les fiches descriptives des indices de cavité pour plus d'informations

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

PPRT DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE ET DE LA CIM D'ANTIFER
- ZIP Zone industrialo-portuaire
- CA CIM d'Antifer

ICPE SOUMISES À AUTORISATION
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C/D)
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (E)
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
- Zei – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
- Zei – Zone des effets irréversibles (E)

SUCRE OCÉANE
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (A/B/C/D)
- Zei – Zone des effets irréversibles (A/B/C/D)
- ZF – Zone forfaitaire (A/B/C/D)

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- Zels – Zone des effets létaux significatifs
- Zpel – Zone des premiers effets létaux

TERMINAUX DE L'EUROPE ET DE L'ATLANTIQUE
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (A/B/C)
- Zels – Zone des effets létaux significatifs (D)
- Effets létaux significatifs (E) Premiers effets létaux (D)
- Zpel – Zone des premiers effets létaux (E)
- Effets pyrotechniques (Z1)
- Effets pyrotechniques (Z2)
- Effets pyrotechniques (Z3)
- Effets pyrotechniques (Z4)
- Effets pyrotechniques (Z5)

Commune · Bâtiment · Parcelle

100 m

N

Fond de plan : DGFiP Cadastre © Droits des tiers réservés – 02/2026